



Paris, le 6 Août 2015

Madame la Directrice de la DSCC Paris
27 rue des Renaudes
75836 Paris Cedex 17

Madame la Directrice,

Nos organisations s'inquiètent de la multiplication des conseils de disciplines et de la disproportion des sanctions. En effet, dans un grand nombre de cas, c'est une exclusion de 2 ans qui est demandée ou le licenciement lorsqu'il s'agit d'agents contractuels. Nous constatons une augmentation notable des conseils de discipline convoqués pour des motifs comportementaux. Aussi, nous demandons une audience pour traiter de ce sujet et qu'au préalable nous soient transmis les éléments suivants : états des lieux, nombre de CAP et CCP tenues avec motifs circonstanciés, sanctions proposées et celles retenues, méthodes managériales employées, connaissance des notes locales, bilan social de la DSCC Paris, nombre et nature des formations, situation des apprentis, contrats d'avenir ou contrats de professionnalisation.

Nous condamnons également l'explosion du nombre de conseils de discipline dans cette période estivale qui est de nature à porter préjudice aux instances représentatives du personnel pour cause d'absence des élus, de défenseurs liées à la période de congés. Ainsi, pour exemple, la seule semaine 32 comptabilise 6 CCP pour la seule classe I, ce qui nous interroge sur l'objectif visé. Nous demandons le report de tous les conseils de discipline programmés durant la période estivale.

Sylvie Bayle
CGT Paris

Pascal Krupski
SUD Paris

Florent Mangot
FO COM Paris

Aïssa Bendjaffer
CFDT : 3C Paris